

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix huit heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de Communes la Domitienne, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes sur convocation, en date du 20 mai 2010, qui leur a été adressée par le Président dans les formes réglementaires habituelles. Monsieur Michel BOZZARELLI accueille les membres et ouvre la séance.

Nombre de membre en exercice : 52

Nombre de présents : 32

29 membres titulaires présents : Mmes CHARTON, CHASTAN, COUDERC, Mrs BOZZARELLI, P.VIDAL, (Cazouls) ; Mrs BARBE, CARALP, MAILHE, (Colombiers) ; Mme POCURUL, Mrs CLARIANA, BEUSELINK, GIMENO, GUIBBERT, PLA ; Mme SIGNOUREL, Mrs PESCE, ALBECQ, DAURAT, LAFITE (Maraussan) ; Mrs SEGUY, BENEZECH, GUILLAUME (Maureilhan) ; Mme BERTHOMIEU, Mrs CASTAN, LEFROU, SEVILLA, (Montady) ; Mme LAURENS, Mrs CROS, FROISSART (Nissan) ; Mr FAUZAN (Vendres).

3 membres titulaires représentés par un suppléant : Mr LLORENS par Mr SBARRA (Lespignan) ; Mme BURONFOSSE par Mr SANCHEZ (Maraussan) ; Mme BOUTIN par Mr RAYNAUD (Montady).

5 membres excusés ayant donné procuration : Mr DAMBLEMONT à Mme COUDERC, (Cazouls) ; Mr FABRE à Mr CARALP (Colombiers) ; Mr SIBILLE à Mme SIGNOUREL (Maraussan) ; Mr FAUGERE à Mr BENEZECH (Maureilhan), Mme DANOY à Mme LAURENS (Nissan).

1 Suppléant présent sans pouvoir : Mme Régina LAURENCE

Nombre total de votants : 37

★ Alain CARALP (Colombiers) est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

★ Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire le compte rendu de la séance du 14 avril 2010 qui a été envoyé à chacun des délégués et demande si des observations sur ce procès-verbal sont à formuler. Aucune remarque n'ayant été formulée, **il est approuvé à l'unanimité.**

Le Président fait circuler la liste d'émargement de la séance et le procès-verbal adopté de la séance précédente.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

Monsieur le Président rend compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

✳ Marchés passés en procédure adaptée :

- **Entretien éclairage public ZAE et Malpas :** attribution du marché au groupement d'entreprise SOGETRALEC / Régie municipale d'électricité de Cazouls pour un montant de 11 137,50 € HT (13 320,45 € TTC) dans sa solution variante 1 et option n°2.

- **Requalification ZAE Viargues :** étude confiée au cabinet BETU René Vaquer pour un montant de 9 500,00 € HT (11 362,00 € TTC).

- **Contrats d'assurance :** mission d'assistance à la mise en concurrence pour le renouvellement de nos contrats d'assurance confiée au cabinet ARIMA conseil pour un montant de 3 000€ HT (dommages aux biens, RC, véhicules auto mission, protection juridique, risques divers, risques statutaires).

- **Vidéo surveillance port :** marché sur trois ans lancé en procédure adaptée sous la forme du dialogue compétitif en trois lots :

- Lot 1 Fourniture, pose et maintenance d'un système de vidéosurveillance : envoi, le 17 mai, du DCE définitif aux trois candidats sélectionnés lors de l'analyse des candidatures à savoir Travesset (34820 TEYRAN), Circet (34130 MAUGUIO), groupement ETDE / Sogetralec (30320 MARGUERITTES), Forclum sud ouest (31029 TOULOUSE), Ineo Infracom Méditerranée (13743 VITROLLES). Date limite de réception des offres le lundi 31 mai à 18h.

- Lot 2 Prestation de télésurveillance et télé intervention : déclaré infructueux pour motif d'intérêt général.
- Lot 3 Prestation de gardiennage : attribué à l'entreprise SSP Sécurité (11100 Narbonne) pour un montant de 11 980.21€HT.

Nom du candidat	Nombre d'heures du 30/06 au 01/09	Montant HT de l'acte d'engagement	Montant HT de l'acte d'engagement sur trois ans
G SECURITE	726	12 342,00 €	37 026,00 €
RIG	415	11 297,00 €	33 891,00 €
SSP SECURITE	693	11 980,21 €	35 940,63 €

** Contrats de cession de spectacles :*

- « Il suffit de penser au gâteau » par la Cie La Strada le 4 mai à la médiathèque de Montady pour un montant de 150 € (subventionné par la DDLL) ;
- « La tragédie de la Babouche » par la Cie L'art osé à la médiathèque de Lespignan le 15 juin : montant 690€.

Les membres du Conseil de Communauté prennent acte des décisions prises par le Président.

1° Mise à jour de la délibération n° 08.04.07 du 16 avril 2008 portant délégation d'attribution du conseil au Président pour les autorisations d'occupation temporaire du domaine public dans le périmètre de la délégation de service public

Rapporteur : Michel BOZZARELLI

Dans le cadre de l'exercice de sa mission en qualité de délégataire du port départemental de Vendres, après avis du conseil d'exploitation de la régie du port et dans le respect du pouvoir de police de l'autorité portuaire représentée par monsieur le président en exercice du conseil général de l'Hérault, l'assemblée délibérante de la Domitienne sera fréquemment chargée d'examiner et d'autoriser le président à signer des conventions ou des arrêtés relatifs à des autorisations d'occupation temporaire du domaine public permettant l'organisation de manifestations publiques et associatives et également l'exploitation d'activités professionnelles à l'intérieur du périmètre du port.

Considérant le nombre croissant de demandes à examiner et le cas échéant à accorder parfois dans des délais réduits, afin d'encourager l'animation sur le port tout en permettant aux pétitionnaires comme à l'exécutif de bénéficier d'un cadre réglementaire, il vous est proposé, en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'actualiser par la présente, la délibération n° 08.04.07 du 16 avril 2008 portant délégation de pouvoir de l'organe délibérant au président, par convention ou par simple arrêté, pour examiner et autoriser toutes les autorisations d'occupation temporaire du domaine public dans le périmètre du port départemental de Vendres.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (37 votants, 37 pour).

2° Bail administratif en faveur du RLI pour l'occupation des locaux de la maison de l'économie

Rapporteur : Michel BARBE

La Communauté de Commune réalise un ensemble immobilier dénommé « La Maison de l'Economie » sur la ZA Via Europa à Vendres. Il est destiné à accueillir des structures suivantes: le service économique de La Domitienne, l'association R.L.I. les Sablières et la pépinière d'entreprises INNOVOSUD.

Le RLI Les Sablières, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour but de favoriser l'insertion professionnelle (Accueil, information, formation, conseil, accompagnement de demandeurs d'emplois et porteurs de projets de création d'entreprise) sur le territoire de la Communauté de Communes La Domitienne.

Les locaux mis à disposition du R.L.I. Les Sablières (représentant 59% de la superficie totale du bâtiment) constitueront une dépendance du domaine public et les occupations consenties seront donc de nature administrative. Aussi, la convention relative à cet hébergement est un contrat administratif. Le contrat est consenti pour une durée de dix années et moyennant une redevance annuelle de vingt quatre mille quatre cent trente trois euros (24 433 €)valeur 1er juin 2010 (à noter que le RLI remboursera une quote-part de charges comportant toutes les dépenses d'entretien ménager des parties communes, de consommation d'eau et d'électricité).

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (37 votants, 37 pour).

3° Bail administratif en faveur de la pépinière INNOVOSUD pour l'occupation des locaux de la maison de l'économie

Rapporteur : Michel BARBE

La Communauté de Commune réalise un ensemble immobilier dénommé « La Maison de l'Economie » sur la ZA Via Europa à Vendres. Il est destiné à accueillir des structures suivantes: le service économique de La Domitienne, l'association R.L.I. les Sablières et la pépinière d'entreprises INNOVOSUD.

La pépinière d'entreprises INNOVOSUD, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour but l'animation de la pépinière d'entreprises du biterrois située sur le territoire géographique de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et de la Communauté de Communes de La Domitienne. Pour mémoire, ces deux Communautés et Innovosud ont signé une convention d'objectifs et de financement relative à l'animation de la pépinière le 26 aout 2008. Elle propose aux entreprises dont le projet a été sélectionné une solution d'hébergement temporaire durant ses premières phases de développement, ainsi que des services et équipements communs.

Les locaux mis à disposition de la pépinière d'entreprises INNOVOSUD (représentant 29% de la superficie totale du bâtiment) constitueront une dépendance du domaine public et les occupations consenties seront donc de nature administrative. Aussi, la convention relative à cet hébergement est un contrat administratif.

Le contrat est consenti pour une durée de dix années et moyennant une redevance annuelle de onze mille sept cent neuf euros 11 709 € (à noter qu'Innovosud remboursera une quote-part de charges comportant toutes les dépenses d'entretien ménager des parties communes, de consommation d'eau et d'électricité).

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (37 votants, 37 pour).

4° Révision des critères d'attribution de poste d'amarrage au port de Vendres à compter du 1er juillet

Rapporteur : Michel BOZZARELLI

Dans le cadre des modalités d'attribution de postes d'amarrage à l'année au port de Vendres et après avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 13 avril 2010, il vous est proposé d'appliquer à compter du 1er juillet 2010 les critères suivants qui s'appliqueront aux demandeurs de places à l'année inscrits sur le fichier et à jour de leur redevance :

- **1er critère : ancienneté de la demande** : 1 point par année complète d'ancienneté avec date la plus ancienne en cas d'égalité de points sans borne.
- **2ème critère : domicile du demandeur** : 3 points pour un demandeur domicilié dans le périmètre de la Domitienne, 2 points dans le périmètre de l'Hérault, 1 point pour tous les autres demandeurs.
- **3ème critère : la qualité de contribuable pour les non domiciliés dans le périmètre Domitienne** :
 - 3 points pour les contribuables assujettis à la cotisation foncière des entreprises sur la commune de Vendres exerçant une activité touristique.

- 2 points pour les contribuables assujettis à la cotisation foncière des entreprises sur le reste du périmètre de la Domitienne exerçant une activité touristique.
- 1 point pour les demandeurs assujettis à la Taxe du foncier bâti pour un bien situé sur le périmètre de la Domitienne.

Les critères n° 2 et 3 ne sont pas cumulables.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (37 votants, 37 pour).

5° Demande de subvention à l'ADEME et au Conseil Régional pour l'étude du schéma des énergies renouvelables

Rapporteur : Michel BARBE

La communauté de communes la Domitienne s'est fixée comme objectif de réaliser un schéma des énergies renouvelables en particulier l'éolien et au photovoltaïque. En effet, il s'agit de définir les potentialités de création d'une zone de développement de l'éolien et un schéma pour le photovoltaïque au sol. Dans cet objectif, elle engage une étude d'un schéma des énergies renouvelables sur l'ensemble de son territoire dont le montant est de 27 760 € HT. Cette étude, prévue sur une durée de 4 mois, peut être financée par le Conseil Régional Languedoc Roussillon et par l'ADEME dans le cadre du programme Prométhée à hauteur de 35% par chacune de ces structures soit 70%. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	€HT	€TTC	%
Prestation Bureau d'Etudes	27 760,00	33 200,96	100%
Total	27 760,00	33 200,96	100%
Recettes	€HT	€TTC	%
Conseil Régional	9 716,00	11 620,34	35%
ADEME	9 716,00	11 620,34	35%
Conseil Général (Contrat départemental 2010)		2 776,00	3 320,10
			10%
Communauté de Communes La Domitienne		5 552,00	6 640,19
			20%
Total	27 760,00	33 200,96	100%

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (37 votants, 37 pour).

Arrivée de Philippe VIDAL (Cazouls) Nombre de présents : 33, nombre de votants 38.

6° Demande subvention Dotation Développement Rural pour l'opération de requalification ZA Viargues

Rapporteur : Michel BARBE

La 1ère tranche de la zone d'activité de Viargues a été réalisée au début des années 1980. Celle-ci dispose d'une superficie d'environ 20ha et comprend les rues de la Jasse, de l'Industrie et de l'Artisanat. Ces dernières années de nouvelles implantations commerciales et industrielles ont vu le jour. Les aménagements en termes de voirie, stationnement, paysagers, ne semblent plus adaptés à ce développement. Aussi, une requalification de la zone d'activité est nécessaire afin d'améliorer son fonctionnement urbain (voirie, cheminements piéton, voies cyclables, stationnement) et le cadre de vie des usagers (aménagements paysagers). Le programme d'aménagement détaillé sera défini par l'avant projet néanmoins le coût de l'ensemble de l'opération est estimé à 650 000 € HT. Ce projet pourrait

bénéficiaire des fonds accordés dans le cadre de la Dotation de Développement Rural (DDR) qui vise à financer notamment les projets de développement économique et social porté par les EPCI.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

7° Demande subvention Dotation Développement Rural pour l'aménagement et la réalisation Tranche 1 de la ZAC Via Europa

Rapporteur : Michel BARBE

La dernière phase d'étude (dossier de réalisation) de la Zone d'Aménagement Concerté Via Europa est en cours de réalisation. L'acquisition du foncier et la réalisation des travaux d'aménagement seront effectuées par tranches (4 ont été identifiées). La 1ère d'entre elle est programmée pour fin 2010/début 2011 afin de permettre l'implantation d'une plateforme logistique sur un terrain de 14 ha dont 5 ha sont situés dans l'emprise de cette extension. Le coût de réalisation de la 1^{ère} tranche est estimé à 1 900 000 € HT.

Une demande de financement au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) peut être sollicitée. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à transmettre une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DDR.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

8° Autorisation de signature de l'avenant n°2 au lot n°8 et de l'avenant n°3 au lot n°13 du marché de construction de la Maison de l'économie à Vendres

Rapporteur : Jean Pierre PEREZ

Dans le cadre de l'avancement des travaux de la Maison de l'Economie des travaux supplémentaires sont envisagés. Ces travaux concernent les lots n°8 Doublage - cloisons et n°13 Electricité :

Lot 8 Doublage - cloisons

Montant H.T.

Montant du marché initial 10 347.50 €

Montant avenant n°1 0.00 €

Montant du présent avenant n°2 392.15 €

Doublage demi-stil hall d'entrée

Nouveau montant du marché 10 739.65 € (12 844.62 € TTC)

Cet avenant représente une plus value de 392.15 €HT correspondant à une augmentation de 3.79% du montant du marché initial.

Lot 13 Electricité

Montant HT

Montant du marché initial 57 393.24 €

Montant avenant n°1 0.00 €

Montant de l'avenant n°2 3 180.25€

Montant du présent avenant n°3 2 460.25

Automatisation de l'éclairage des parties communes

Gestion de l'éclairage des différents bureaux

Support pour vidéo projecteur salles de réunion

Nouveau montant du marché 63 033.74 € (75 388.35 € TTC)

Cet avenant représente une plus value de 5 640.50 €HT correspondant à une augmentation de 4.28% du montant du marché et une augmentation cumulée de 9.82%.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer ces deux avenants.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

9° Tarif redevance spéciale pour les campings

Rapporteur : Philippe VIDAL

Cette redevance spéciale (RS) s'applique aux campings Vendrois en fonction des tonnages traités. Une redevance spéciale complémentaire (RSC) est également appliquée aux campings pour lesquels la collecte est assurée par la collectivité.

Les tarifs 2009 étaient les suivants :

- 152 euros /tonne pour la redevance spéciale
- 21 euros /emplacement pour la redevance spéciale complémentaire.

Il est proposé de maintenir ces tarifs en 2010.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

10° Autorisation de signature de la convention Anah Département/ Domitienne pour le suivi et l'animation du PIG habitat

Rapporteur : Alain CASTAN

Au regard de l'approbation du dispositif général d'intervention du PIG présenté aux membres du conseil le 24/02/2010, il est proposé, dans cette deuxième phase, d'approuver la convention d'opération annexée entre le Département de l'Hérault par délégation de l'Agence nationale de l'habitat, le Département de l'Hérault et la communauté de communes la Domitienne.

Les objectifs qualitatifs du PIG sont principalement de lutter contre l'habitat indigne et dégradé, mettre en œuvre l'amélioration thermique des bâtiments existants et la lutte contre la précarité énergétique, assurer une production de logements à loyers maîtrisés en recyclant la vacance structurelle et les remises agricoles, conforter les résidents des centres anciens, notamment les propriétaires occupants, par des travaux d'amélioration et mettre en valeur le patrimoine architectural et les façades.

Les objectifs quantitatifs à atteindre sont 175 logements améliorés ou créés dont propriétaires occupants (115 logements améliorés, propriétaires bailleurs (60 logements améliorés ou créés) et 90 façades ravalées.

Les engagements des différents partenaires sont :

- le Département de l'Hérault, par délégation de l'Anah, s'engage à réserver pour les 3 années du PIG une enveloppe financière de 1 592 151€ dont 490 500€ pour les propriétaires occupants qui améliorent leur logement et 1 101 201€ pour les propriétaires bailleurs qui réalisent des travaux de mises aux normes de logements ou de création de logements.

- le Département de l'Hérault s'engage à subventionner la communauté de communes la Domitienne pour l'animation du P.I.G. à taux maximum de 35 % du coût HT. A Abonder de 10% la subvention destinée aux propriétaires occupants et à abonder de 10% plafonné à 3000€ par logement la subvention de l'Anah pour un logement conventionné très social (LCTS) et de 20% plafonné à 6000€ par logement si ce logement est destiné à un jeune travailleur. Enfin, le Département s'engage à participer pour moitié au financement de l'action façades l'autre moitié étant financée par la Domitienne.

- la Communauté de Communes La Domitienne s'engage à réserver pour les 3 années du PIG une enveloppe financière de 457 600€ répartie de la manière suivante : 145 000€ pour les propriétaires occupants, 236 100€ pour les propriétaires bailleurs et 76 500€ pour l'action façade.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

11° Autorisation de signature du marché pour le suivi et l'animation du PIG habitat

Rapporteur : Michel LEFROU

Mr le vice président délégué à la Politique de l'habitat informe l'assemblée que la consultation pour le suivi animation d'un Programme d'intérêt Général (P.I.G) à Habitat a été lancée le 23 mars 2010. L'estimation globale de l'affaire est de 270 000,00 € HT (322 920,00 € TTC). Compte tenu du montant

global de la dépense, la procédure d'appel d'offres ouvert européen a été retenue et une publication au Bull. Off. des annonces M.P. a été faite le 27/03/2010 ainsi qu'au Journal Officiel de l'UE le 26/03/2010. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 3 mai 2010 à 18h. Trois plis ont été reçus dans les délais et 1 pli hors délai.

Le délai d'exécution envisagé est de 3 ans. Les critères d'attribution retenus sont la valeur technique (60%) et le prix des prestations (40%). La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 10 mai (ouvertures des offres) et le 19 mai pour l'analyse et le choix. L'offre jugée économiquement la plus avantageuse est celle présentée par le cabinet URBANIS sis allée de l'Amérique latine à 30900 Nîmes pour un montant de 243 990 €HT.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

12° Attribution d'une subvention pour l'étude « tourisme nautique »

Rapporteur : Danielle LAURENS

Le Conseil général, par la voie de la Mission tourisme et de la Direction du Développement Littoral et Maritime, souhaite pour appliquer son schéma départemental du tourisme et des loisirs, lancer une étude destinée à évaluer l'offre et la demande de sports et de loisirs nautiques. Pour cela, il sollicite la participation technique et financière de chaque intercommunalité littorale au prorata des activités nautiques existantes et des capacités d'accueil touristique. Pour un budget total de 70 000 € porté par Hérault tourisme (ex CDT), dont 50% est pris en charge par le Département, la Domitienne devrait apporter une contribution de 1 000 €. Le bureau du 28 avril a validé l'intérêt de participer à l'étude.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

13° Autorisation de signature de la convention tripartite Domitienne / Mairie de Colombiers / Théâtre Sortie ouest pour l'accueil du spectacle produit par le Théâtre Dromesko

Rapporteur : Alain CARALP

SortieOuest, La Communauté de Communes La Domitienne et la Commune de Colombiers coréaliseront 5 représentations du spectacle « Arrêtez le monde, je voudrais descendre » produit par le Théâtre Dromesko, du 9 au 13 juin dans la baraque Dromesko au stade de Colombiers, dans le cadre de la Fête du Grand Tour. Le 1^{er} juin aura lieu une conférence de presse couverte, entre autres médias par la télévision régionale, et le 9 juin 2010 à partir de 18h00, le Conseil général organisera une inauguration officielle.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à signer la convention permettant de réaliser ce partenariat. La convention prévoit des dispositions techniques d'accueil du dispositif prises en charge par la commune de Colombiers et une participation de la Communauté de Communes au coût d'achat du spectacle et à l'organisation des représentations pour un montant de 10 000,00 € TTC (dix mille euros) ainsi qu'une facture de 5 950 € HT de SortieOuest pour l'engagement de manutentionnaires. Enfin, La Domitienne organisera ce spectacle avec les structures associatives du territoire des relais de billetterie et complètera le prix des places de 2.5 € (=12.5 € - 10 €) par entrée acquise grâce à ce dispositif (1 adultes payant = 1 enfant - de 12 ans gratuit).

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

14° Changement au sein des commissions communautaires

Rapporteur : Christian SEGUY

Une demande de changement de délégation au sein des commissions communautaires faite par la commune de Maureilhan oblige à procéder à une nouvelle organisation des commissions :

4^{ème} commission : Travaux

Monsieur Claude DURAND est nommé suppléant en remplacement de Mme Dominique CARMIGNANI ;

5^{ème} commission : Protection et mise en valeur de l'environnement

Mr Pascal BOURLES devient titulaire et Mme Dominique CARMIGNANI suppléante ;

9^{ème} commission : Politiques culturelles, patrimoniales, et associatives

Monsieur Jacques GUILLAUME est nommé titulaire en remplacement de Mme Dominique CARMIGNANI ;

Il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir approuver ce changement au sein des commissions sus visées.

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

15° Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Christian SEGUY

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des emplois régulièrement, afin d'obtenir un document qui constitue le reflet exact de la collectivité.

Ainsi, il est nécessaire de créer et supprimer les emplois suivants :

- 1) Dans le cadre de la réussite au concours par Mme Sabrina LIOT DASSAGATE :
 - * création d'un emploi d'attaché territorial ;
- 2) Dans le cadre d'avancement de grade :
 - * création d'un emploi d'assistant qualifié de conservation du patrimoine hors classe et bibliothécaire ;
 - * création d'un emploi de rédacteur principal ;
 - * suppression d'un emploi de technicien supérieur ;
 - * suppression d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le tableau des emplois mis à jour est donc le suivant :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont : Temps Non Complet
Directeur Général des Services	A	1	1	0
Attaché	A	9	6	0
Rédacteur	B	3	3	0
Rédacteur principal	B	1	0	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	4	4	0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
SECTEUR ADMINISTRATIF		18	14	0
Ingénieur	A	1	1	0
Technicien supérieur principal	B	1	1	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	2	2	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	39	37	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
SECTEUR TECHNIQUE		45	42	1
Assistant qualifié de conservation 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Assistant qualifié de conservation hors classe	B	1	0	0
Bibliothécaire	A	1	0	0
SECTEUR CULTUREL		3	1	0
Animateur	B	2	2	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	2	2	2

SECTEUR ANIMATION		4	4	2
Educateur jeunes enfants	B	1	0	0
SECTEUR MEDICO SOCIAL		1	0	0
TOTAL GENERAL		72	62	3

Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (38 votants, 38 pour).

Questions diverses

☆Le Président souhaite proposer une motion de soutien afin d'obtenir la libération des journalistes détenus en Afghanistan. Les membres du Conseil de Communauté approuvent à l'unanimité cette motion.

☆ Monsieur le VP délégué à l'environnement souhaite faire part de son incompréhension, tant au niveau de la liste des destinataires que du contenu même du mail envoyé au sujet du non passage des balayeuses de la Communauté sur la commune de Vendres après la fête de la transhumance qui doit avoir lieu les 29 et 30 mai. Un droit de réponse est sollicité et sera envoyé à l'expéditeur.

Plus rien n'étant à délibérer, le Président remercie les membres de leur présence et de leur participation et lève la séance à 21h00.

Le Président

Le secrétaire de séance

Les membres